

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

C.P.T.E n° 91-144

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 16 Décembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

10 Décembre 1991

DATE D'AFFICHAGE

10 Décembre 1991

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoint
MM. BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD , Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MOULINEAU, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, SABATHIER, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : Mme LISION par M. Le Maire
M. REVOLAT par M. MARCONI
M. TAP par M. MOULINEAU

ABSENTS- EXCUSES : M. CANDAU, Adjoint
MM. ALONSO, BARRIERE, Conseillers

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 29

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX OEUVRES SOCIALES SCOLAIRES

VOTE : UNANIMITE

La Commission scolaire qui s'est réunie le 22 Novembre 1991
a proposé l'attribution de subventions :

- Ecole La Clairière Elementaire..... 4 100,00 F
(Classe de Neige)
- Ecole L'Yeuse Maternelle..... 6 600,00 F
(Classe de nature)
- Ecole L'Yeuse Elémentaire..... 3 000,00 F
(Action Culturelle)
- Ecole Louis Bouchet I..... 2 000,00 F
(Atelier Pédagogique)
- Ecole Maine Geoffroy Maternelle..... 1 800,00 F
(Classe de découverte)

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer ces
subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- VU la proposition de la Commission Scolaire réunie le 22
Novembre 1991
- VU les crédits prévus inscrits au Budget 1991
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'attribuer les subventions suivantes aux coopératives des écoles :

- La Clairière Elementaire..... 4 100,00 F
(Classe de Neige)
- L'Yeuse Maternelle..... 6 600,00 F
(Classe de nature)

- L'Yeuse Elémentaire.....	3 000,00 F
(Action Culturelle)	
- Louis Bouchet I.....	2 000,00 F
(Atelier Pédagogique)	
- Maine Geoffroy Maternelle.....	1 800,00 F
(Classe de découverte)	
	=====
<u>TOTAL.....</u>	<u>17 500,00 F</u>

- d'imputer les dépenses correspondantes au Chapitre 944.9 Article.657 du Budget 1991 (Crédits réservés-Subventions)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres Présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort
le 23 Décembre 1991
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint